

Webinaire Pso ALSH

Périscolaire
Extrascolaire
Adolescents



7 mars 2025

Caf d'Ille-et-Vilaine

Ordre du jour

- Bilan des renouvellements de conventions Pso ALSH
- Calendrier de déclarations
- Evolutions Pso ALSH 2025
 - Versements des acomptes
 - Bascule de l'ASRE dans la Pso Périscolaire
 - Bascule du Plan mercredi dans le BT ALSH
 - Poursuite du dégel du BT ALSH
 - Ajustement du complément inclusif
 - Encadrement du développement des heures
- Rappel des soutiens de la Caf d'Ille-et-Vilaine aux ALSH

Bilan des renouvellements de conventions Pso ALSH

Initialement, 365 conventions en renouvellement.
Pour les 51 conventions situées sur un territoire dont la CTG arrive à échéance en 2025, prorogation d'un an (avenant n'ayant pas fait l'objet d'un appel de pièces).

29 conventions (dont 14 gestionnaires) dont les documents sont toujours en attente,

Envoi le 7 mars d'un mail d'ultime relance et d'un courrier aux gestionnaires et collectivités : passé le délai du 31 mars (complétude de dossier), il n'y aura pas de renouvellement des conventions Pso concernées pour l'année N.

Bilan des renouvellements de conventions Pso

87 dossiers avec demandes de mise en conformité =
47 gestionnaires

Liste des motifs de demande de mise en conformité :

- Mise en place d'une tarification hors commune modulée : 55
- Précision d'une tarification applicable à toutes les familles sans distinction de domiciliation : 10
- Amélioration de l'accessibilité des familles aux tarifs et à l'information : 15
- Mise en place d'une modulation de la tarification du temps méridien : 1
- Orientation locale : Augmentation du nombre de tranches de QF à 4 : 12

Délai au 1^{er} janvier 2026 pour mise en œuvre des adaptations attendues

Bilan des renouvellements de conventions Pso

Autres points d'attention :

- Récépissé SDJES : vérifier qu'au moment de l'envoi à la Caf des pièces justificatives, il est toujours valide (idem au moment des déclarations)
- Grille d'évaluation :
 - Une grille par type de Pso (et pas une seule par ALSH ou gestionnaire)
 - Ne pas la renvoyer en format pdf mais bien en format xls ou xlsx
- Envoi des mails par la Caf : pour les conventionnements et déclarations, envoi aux boîtes électroniques enregistrées sur AFAS/Mon compte partenaire = responsabilité du gestionnaire
- Attestation URSSAF ou de non-assujettissement : pièce obligatoire datant de moins de 6 mois

Bilan des renouvellements de conventions Pso

Echéances pour la signature des conventions

Retour d'un des deux exemplaires de la convention signée dans les 15 jours de la réception de la convention par le partenaire et au plus tard pour le 15 novembre N.

Attention :

- En l'absence de la convention signée, aucun paiement n'est possible

Calendrier de déclarations

Mars

15/03 : Retour des déclarations de données prévisionnelles N

31/03 : Retour des déclarations de données réelles N-1

Juin

30/06 : **Dernier délai** pour informer de toute création ou développement sur N pour une prise en compte budgétaire et un éventuel financement sur N

Juillet

12/07 : Retour des déclarations de données prévisionnelles actualisées de juin N

Octobre

11/10 : Retour des déclarations de données prévisionnelles actualisées de septembre N

En cas de dépassement des échéances et selon la situation :

- Annulation du versement de l'acompte et droit N considéré non prioritaire;
- Annulation du solde de la PS;
- Demande de remboursement de l'acompte versé en N-1;
- Annulation de tout financement pour l'année N.

Evolutions Pso ALSH 2025

Versement des acomptes

A partir du prévisionnel 2025

Versement en 3 fois :

- 40 % sur la base du droit prévisionnel après validation de la déclaration par les services de la Caf
- 30 % sur la base du prévisionnel actualisé en juin le 10 septembre 2025
- 30 % ajusté sur la base du réel après validation de la déclaration par les services de la Caf en N+1

Evolution Pso ALSH 2025

Bascule de l'ASRE dans la Pso Péri-scolaire

A partir du 1^{er} janvier 2025

Déclaration des heures au titre de l'ASRE dans les données d'activité de la Pso Péri-scolaire

(saisie dans le type d'accueil « Péri-scolaire Hors TAP »)

- Mêmes modalités de fonctionnement que précédemment (possibilité de gratuité sur ces temps)
- Mêmes modalités de comptabilisation des heures que précédemment :
Nombre d'heures de TAP (dans la limite de 3 heures par semaine)* Nombre d'enfants* 36 (semaines)

Déclaration du nombre d'heures spécifiques aux TAP dans les données de pilotage

Evolutions Pso ALSH 2025

Bascule de l'ASRE dans la Pso Péri-scolaire

Droit Pso calculé comme la Pso Péri-scolaire :

Nombre d'heures ouvrant droit* Montant Pso Péri-scolaire* 98 %

Exemple :

« A raison de 2 heures 30 de TAP par semaine et d'une fréquentation de 75 enfants pour l'année 2025, je considère donc ces 6 750 heures avec mes 25 000 heures de péri-scolaire mercredi. Cela fait un total de 31 750 heures déclarées et ouvre droit à 18 357,85 € de Pso Péri-scolaire. En 2024, pour la même activité, cela aurait représenté un droit Pso Péri-scolaire de 14 455 € et un droit Pso ASRE de 3 712,50 € (= 18 167,50 €) »

Evolutions Pso ALSH 2025

Bascule du Plan mercredi dans le BT ALSH

A partir du 1^{er} janvier 2025, il n'y a plus de nouvelle bonification financière Plan mercredi. Cela signifie que pour les gestionnaires labellisés à compter de cette date, il n'y aura pas de financement complémentaire.

Pour les gestionnaires labellisés précédemment, bascule de la bonification Plan mercredi dans le BT Alsh à compter de 2025 :

Montant BT contractualisé + Montant des charges à payer Plan mercredi 2024

Pour les gestionnaires labellisés à compter de septembre 2024, reconstitution en année pleine

Evolutions Pso ALSH 2025

Poursuite du dégel BT ALSH

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dégel du BT ALSH qui permet de soutenir une partie de l'offre nouvelle

Concerne les Pso ALSH Périscolaire, Extrascolaire et Adolescents

Forfait offre nouvelle de 0,30 € (barème au 1^{er} janvier 2025) par heure nouvelle au-delà des heures contractualisées dans la CTG et ce dans la limite de 25 % des heures existantes

Exemple :

« J'ai un bonus territoire de 0,35 € par heure pour 10 000 heures en extrascolaire. En 2025, je déclare 15 000 heures, soit 5 000 heures nouvelles. Ce sont 2 500 heures (25 % des heures existantes) qui vont bénéficier du BT ALSH offre nouvelle. Mon BT ALSH 2025 s'élèvera donc à 4 250 € (3 500 € au titre de l'offre existante et 750 € au titre de l'offre nouvelle). Cela s'ajoute à mon montant Pso Extrascolaire de 9 300 € »

Evolutions Pso ALSH 2025

Ajustement du complément inclusif

A compter du 1^{er} janvier 2025, le montant du complément inclusif passe à 3,90 € par **heure de présence réelle**.

Les critères d'éligibilité restent inchangés :

- Tout enfant ou adolescent bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) et accueilli sur l'année concernée par la déclaration (le bénéfice de l'AEEH doit au moins avoir été opérant à un moment de l'année concernée)
- Couvre tous les enfants et adolescents AEEH : les allocataires Caf, les allocataires Msa, les non-allocataires
- Couvre tous les temps déclarés éligibles à la Pso

Evolutions Pso ALSH 2025

Encadrement du développement des heures

A compter du 1^{er} janvier 2025, nécessité d'une information envers la Caf d'Ille-et-Vilaine le plus tôt possible et en amont de vos déclarations pour tout développement conséquent de vos heures dans un souci de justesse de nos prévisions budgétaires et d'obtention des enveloppes.

- Augmentation capacitaire
- Nouvelle plage d'accueil déclarées (notamment dans le cadre d'un changement d'OTS de 4,5 jours à 4 jours ou dans le cadre de l'ouverture d'une plage matin, midi et/ou soir)
- Augmentation de la fréquentation

Développement conséquent = + 5 000 € OU + 10 % par rapport à la Pso concernée N-1

Evolutions Pso ALSH 2025

Encadrement du développement des heures

Il convient de prévenir votre conseiller technique de territoire afin d'anticiper le nombre d'heures développées (tant par rapport à la Pso qu'au BT ALSH).

La Caf d'Ille-et-Vilaine calculera le montant potentiel de Pso en plus afin de faire les demandes budgétaires auprès de la Cnaf.

Sans confirmation des possibilités budgétaires, il convient de ne pas prendre en compte ces heures nouvelles dans vos déclarations prévisionnelles.

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour accompagner les gestionnaires

Le guide ALSH afin de favoriser l'appropriation par les gestionnaires de la réglementation ALSH, des engagements liés à la Pso et pour partager les bonnes pratiques



Les réunions de territoire Pso ALSH à l'automne

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour la création, l'aménagement, l'équipement

Subvention à hauteur de :

- 40 % des dépenses subventionnables pour les collectivités et entreprises
- 50 % des dépenses subventionnables pour les associations et bailleurs sociaux

Dans la limite de :

- 250 000 € d'aide financière pour les associations et collectivités au potentiel financier inférieur à 700 € avec 150 000 € sous forme de subvention et complément en prêt à taux zéro au-delà
- 200 000 € d'aide financière pour les collectivités au potentiel financier supérieur ou égal à 700 € avec 100 000 € sous forme de subvention et complément en prêt à taux zéro au-delà.

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour la création, l'aménagement, l'équipement

La subvention doit être soldée

- au 30 juin N+3 suivant la date d'accord de financement pour les aides inférieures ou égales à 30 500 €
- au 30 juin N+5 suivant la date d'accord de financement pour les aides supérieures à 30 500 €

Pour une étude en N, le dossier complet devra être déposé avant le 28 février N.

Moratoire de 3 ans pour toute nouvelle demande (liée au dossier Pso ayant bénéficié de la subvention).

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour l'informatisation des structures

Les dépenses peuvent concerner :

- l'acquisition d'un logiciel de gestion;
- le portail familles;
- le matériel d'enregistrement des présences;
- la formation.

Subvention à hauteur de 80 % des dépenses subventionnables prévisionnelles, dans la limite de :

- 4 500 € pour les associations, soit une subvention plafonnée à 3 600 € par structure
- 3 600 € pour les collectivités et autres gestionnaires, soit une subvention plafonnée à 2 880 € par structure.

La subvention doit être soldée au 30 juin N+3 suivant la date d'accord de financement.

Pour une étude en N, le dossier complet devra être déposé avant le 31 août N.

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour soutenir les démarches inclusives

Subvention pour l'achat de matériel adapté et/ou pédagogique spécifique :

80 % de la dépense dans la limite de 3 000 € de subvention par an. Plancher de subvention à 1 500 €.

Dossier de demande de subvention devant faire apparaître l'objet de la demande, le descriptif du projet et le budget prévisionnel avec devis, captures d'écran de panier d'achat et/ou tableau descriptif des achats et de leurs coûts à l'appui.

Demande à déposer auprès de la Caf avant d'avoir procédé aux achats et ce pour le 31 août N au plus tard.

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour soutenir les démarches inclusives

Subvention pour l'organisation d'évènements de sensibilisation :

Organisation de temps forts, spectacles, ateliers, rencontres, festivals, etc. visant à sensibiliser les publics accueillis (enfants/ados/parents) à l'inclusion.

80 % de la dépense dans la limite de 3 000 € de subvention par an. Plancher de subvention à 1 500 €.

Demande à déposer auprès de la Caf avant d'avoir procédé à l'évènement et ce pour le 31 août N au plus tard.

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour soutenir les démarches inclusives

L'offre de formation à destination des professionnels :

Journées de formation sur l'inclusion en ALSH dispensées par Loisirs Pluriel

Modules différenciés : animation et coordination/direction

Rappel des soutiens de la Caf 35 aux ALSH

➤ Pour soutenir les démarches inclusives

Le Pôle Ressources Handicap 35 (PRH 35) :

- Favorise l'inclusion des enfants et adolescents (0—17 ans) en situation de handicap ou en cours de détection dans les différents modes d'accueil et de socialisation
- Accompagnement des structures et professionnels d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans une logique inclusive (sensibilisation des équipes, adaptation des projets d'accueil, diagnostics, etc.)
- Accompagnement et soutien des familles dans la recherche et l'adaptation d'un mode d'accueil pour leur enfant
- Organisation de journées territoriales afin de permettre l'acculturation, les échanges de bonnes pratiques et le repérage des ressources locales.

Afin de dispenser une action gratuite auprès des équipements, le fonctionnement du PRH est financé par la Caf, le Département, l'ARS, le SDJES et la Msa.

Questions ?

Merci de votre présence et de votre attention
à ce temps d'informations